

Faut-il un nouveau chef de la Culture à Vevey?

Organisation

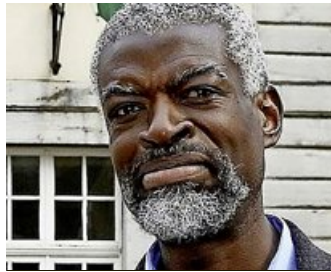
Le service sera réuni fin 2017. La déléguée en place depuis un an devrait-elle repostuler? Les deux municipaux divergent

Stéphanie Arboit

«Le Service de la culture va être placé sous un seul municipal à la fin de l'année.» Membre de l'Exécutif veveysan, Etienne Rivier a fait cette annonce lors de la récente soirée de lancement des états généraux de la culture de la Ville d'Images. Pour comprendre la situation particulière qui prévaudra jusqu'à cette date, il faut revenir à septembre 2013. La Municipalité décidait à l'époque de retirer le dicastère de la Culture à Annick Vuarnoz (PS), suite à des conflits entre cette élue et des employés de l'administration. Dès lors, incapables de reprendre d'un seul tenant cette mission, les autres élus avaient partagé la charge en deux: musées et bibliothèque se trouvant de ce fait placés sous un autre municipal que le reste des acteurs culturels veveysans.

Le début de la nouvelle législation, l'été dernier, aurait pu être le moment idoine pour mettre un terme à cette situation peu conventionnelle. Mais Etienne Rivier avait à cœur de terminer certains dossiers.

Quel municipal chapeautera le



«J'espère pouvoir trouver une solution à l'interne sans avoir besoin de passer par une mise au concours de façade»

Michel Agnant
Municipal du Service culturel

nouveau service réuni? «En principe, Michel Agnant reprendra l'ensemble et je me retirerai sur mes terres financières», répond Etienne Rivier, également municipal des Finances, qui se dit «triste» que son collègue ait hérité en début de législature de «deux bouts de dicastères». Mais Etienne Rivier précise: «Michel Agnant a déjà été convié à la table des discussions avec la bibliothèque et les musées.»

Chef à la place de délégué

Avec la réunification, les élus veulent désormais un chef de service, alors que Vevey disposait historiquement d'un délégué à la Culture, au cahier des charges diffé-



«Une postulation formelle permettra à la personne de devenir pair parmi les pairs»

Etienne Rivier Municipal
de la Culture «institutionnelle»
(bibliothèque et musées)

rent. «Les précédents délégués - Michèle Theytaz pour la Jeunesse et Stefano Stoll pour la Culture - se plaignaient de ne pas être considérés d'égal à égal avec les chefs de service d'autres villes», souligne Michel Agnant. «C'est une question qui a surgi plusieurs fois pendant mon activité du fait du développement de l'offre culturelle à Vevey», nuance Stefano Stoll.

Passer de délégué à chef de service impliquerait de gagner en grade et de venir chapeauter les institutions de la Ville. Ces dernières (Musée Jenisch, Musée suisse de l'appareil photographique et Musée historique) perdront-elles de leurs prérogatives, puisqu'el-

les ne seront plus les interlocutrices directes d'instances comme le Canton? «La réunification devra prendre en compte les spécificités des musées. Ils auront toujours leur liberté de fonctionnement, mais simplement ils auront un porte-parole, affirme Michel Agnant. Nous avons hérité de cette situation, mais le Canton ne peut pas avoir autant d'interlocuteurs pour Vevey. De plus, en décloisonnant, on gagne en productivité.»

Problème: pour Etienne Rivier, la nomination d'un chef de service passe par une mise au concours. «Une postulation formelle permettra à la personne de devenir pair parmi les pairs.» Etrange, alors que la déléguée à la Culture, Marie Neumann, a été nommée il y a une année à peine et qu'elle vient de lancer l'énorme chantier des états généraux de la culture. Ce qui fait dire à Michel Agnant: «J'espère trouver une solution à l'interne sans passer par une mise au concours de façade.»

Il n'existe pas d'astreinte légale similaire aux obligations qui existent pour les marchés publics, par exemple.

Corinne Martin, cheffe du Service des communes au Canton, explique: «Pour les nominations de cadres dans les communes, chaque Municipalité détermine ses modalités de recrutement. Lorsqu'un Exécutif choisit de promouvoir un collaborateur à l'interne, il peut renoncer à mettre le poste au concours. Cela peut être un choix pour éviter une mise au concours alibi.»